



Compte-rendu et motions de la commission Services du 10^e congrès du SNASUB-FSU

Échange riche entre délégués qui représentaient une vingtaine d'académie. Le sujet central tournait autour de la modification du cadre réglementaire sur les services académiques. Celle-ci était imposée par Blanquer à la suite de son renoncement à la fusion des académies en janvier 2019 sur laquelle nous reviendrons après avoir relaté le retour d'expérience en Normandie qui échappe à la règle. Les académies de Caen et Rouen sont en effet les seules à fusionner, ce qui a soulevé d'indignation plusieurs centaines de collègues exerçant dans les deux rectorats entre février et avril. Cela a permis de constater la disponibilité des collègues à lutter lorsque la situation exerce une telle pression sur les épaules et source d'angoisse. Du jour au lendemain les personnels apprenaient qu'ils devraient changer de métier voir changer d'affectation s'ils n'acceptaient pas la réorganisation. La direction académique avait en effet annoncé brutalement la fermeture de services entiers sur le site de Caen et de Rouen. Après une lutte longue mais enracinée dans tous les bureaux des rectorats, le cabinet du recteur et le ministère ont dû revoir la copie. Résultat : le projet initial abandonné, le recteur limogé, mais un schéma « en miroir » permettant le maintien de tous les collègues malgré une fusion des services. Victoire sans doute en demi-teinte mais qui montre qu'on peut mobiliser et faire reculer un projet. La fusion a été confirmée par la publication d'un décret avec effet au 1^{er} janvier 2020. Dans les autres académies, des fusions sont aussi constatées pour certains services après la publication d'un décret publiée en novembre 2019 imposant certaines fusions de services, la création d'un échelon de région académique, intermédiaire

entre les académies et le ministère. Cela a nécessité l'alignement de la politique indemnitaire (pouvant conduire à une amélioration des IFSE) mais aussi la perte de repères de la chaîne hiérarchique. Il faut considérer ces nouvelles dispositions comme autant d'éléments qui « posent un décor », à savoir la préparation d'une forme de plus en plus régionale des services académiques.

La commission a abordé d'autres points, portant sur l'application inégale du télétravail dans les services, le CET (compte épargne temps) qu'il est souvent difficile d'obtenir, etc.

Un point particulier a porté sur l'intégration chaotique dans les rectorats et les DSDEN des personnels exerçant dans le secteur de jeunesse et sports alors que l'intégration est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Aussi bien le transfert des applications métiers reste un chantier entier pour leur glissement vers l'éducation nationale que l'intégration physique dans des locaux « éducation nationale ». Les personnels n'ont pas le sentiment d'être pleinement accueillis dans leur nouveau ministère.

Enfin, des luttes récentes ont été évoquées : la DSI de Nice, avec deux jours de grèves portant sur une amélioration des IFSE ; la DSI de Toulouse a connu une période d'effervescence ces derniers temps au sujet de l'application RenoiRH, application qui va prochainement remplacer GFC. Signalons aussi un jour de grève à la DEC de Strasbourg le 1^{er} mars dernier portant sur les conditions de travail.

Jeunesse et sports

Le rapport de l'IGESR d'avril 2022 décrit une administration de la jeunesse, de l'engagement et des sports, en difficulté, baisse des effectifs et perte de la capacité d'intervention de ses services du fait de la diminution du nombre de ses agents titulaires et la division des effectifs par 2 en dix ans.

Cette diminution apparaît en contradiction avec l'augmentation des missions :

- Mise en place du SNU ;
- Mise en place des vacances apprenantes ;
- Accueil collectifs des mineurs (périscolaires et extrascolaire), Service civique ;
- Equipements sportifs ;
- Pass'sport - FDVA - FONJEP -BAFA - BAFD.

LE SNASUB-FSU revendique :

- L'augmentation des effectifs à la hauteur des missions exercées ;
- Une réelle intégration physique des personnels dans les locaux des services académiques ;
- Une maîtrise des systèmes d'information par les services informatiques du ministère de l'éducation nationale.

Le SNASUB-FSU souhaite impulser un rapprochement avec les syndicats FSU intervenant dans le secteur jeunesse et sports pour intervenir de façon plus coordonnée.

Secrétariats d'IEN et CMS

Le SNASUB-FSU s'inquiète du sort des personnels souvent isolés du fait de missions particulières, et notamment des secrétaires en IEN dont les conditions de travail sont trop souvent laissées dans l'ombre. La commission Services propose la diffusion de l'enquête en cours de finalisation sur la situation des secrétaires d'IEN à destination de l'ensemble des sections académiques. Cette enquête

a pour but de préciser les conditions de travail de chacun et chacune et de déterminer leurs revendications immédiates et spécifiques que portera le SNASUB-FSU au cours d'audience ou de toute initiative qui favorisera la mobilisation des personnels.

Dans un second temps, le SNASUB-FSU procédera de la même manière en direction des CMS.

Télétravail

Le SNASUB-FSU constate que des obstacles sont opposés aux personnels pour l'accès au télétravail dans certains services académiques. Nous rappelons que le refus de télétravail peut faire l'objet d'un

recours en CAP ou CCP. Nous demandons que des campagnes annuelles de télétravail soit systématisées dans tous les services académiques.

Amendement ONISEP

(à la fin de la partie 3 dans la MR-rectifiée)

Une nouvelle structuration de l'Onisep impactée par les programmes d'investissement

À présent, c'est la réorganisation des services centraux de l'Onisep qui est en marche, avec un organigramme traversé par la mise en œuvre du fameux « Programme Avenir'S » et la publication de nouveaux postes sur contrats de projet, postes sur lesquels les agents fonctionnaires de l'Onisep n'ont pas le droit de postuler.

Une fois le réseau Onisep mis à mal, et après le départ forcé de nombreux agents et de leurs compétences, l'Office se retrouve dans une situation ubuesque, à recruter sur des contrats courts et précaires, des personnels qui rempliront des missions qui auraient pu, pour la plupart, être remplies par les agents qu'on a mis à la porte.

Le service public de l'information sur les formations et les métiers doit retrouver son caractère exhaustif, égalitaire, et offert sur tous les territoires ;

il doit être adapté dans sa forme aux besoins des publics, et surtout des plus défavorisés, et sur tout le territoire.

Les personnels doivent pouvoir retrouver de la sérénité dans l'exercice de leurs fonctions, ils et elles ont besoin que leurs compétences soient réellement reconnues et conforté par des perspectives de progression de carrière et par l'ouverture d'un nombre suffisant de concours.

Le SNASUB-FSU revendique :

- **La restitution à l'Onisep** de la mission de service public d'information sur les formations et les métiers, avec reconstitution du budget afférent

- **Un budget à la hauteur des besoins** en ETP identifiés notamment dans les directions territoriales pour assurer leurs missions de recueil et de traitement des données, grâce à des recrutements
- **L'abandon des contrats de projet** et l'ouverture des nouveaux postes liés au Programme d'investissement Avenir'S à tous les agents actuellement en poste à l'Onisep.
- **L'ouverture de concours** pour donner aux agents des perspectives de carrière intéressantes, y compris l'intégration des contractuel.le.s qui le souhaitent dans le corps des fonctionnaires.
- **Un réexamen des grilles de rémunération** de tous les contractuels et un plan de titularisation leur permettant d'accéder à la rémunération indiciaire.

Compte-rendu de la commission ANT

La commission a fait état du besoin constant de formations en direction des équipes syndicales. Si des formations ont eu lieu, elles restent encore nécessaires. François Ferrette est intervenu à Lille en octobre dernier et a permis le lancement d'une activité importante de la section académique. Il faut rappeler la disponibilité de l'animateur national du SNASUB-FSU pour accompagner les sections académiques sur des dossiers individuels et animer des stages de formations ou des heures d'information syndicale à destination des contractuels. Il ressort par ailleurs des discussions que le développe-

ment des initiatives en direction des contractuels va être de plus en plus primordiale du fait de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui facilite le recrutement des agents non titulaires. Enfin, le SNASUB-FSU peut se féliciter de la publication du guide des agents non titulaires qui devrait s'enrichir de nouvelles rubriques pour être encore plus utiles pour les personnels. Quoi qu'il en soit, les 10% des personnels du second degré et des services, les 40% des BIATSS dans l'enseignement supérieur continueront à faire l'objet d'une attention soutenue de la part de notre organisation.